

MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 mars 2024 à 19h00 au bureau municipal situé au 1362 route 148, Campbell's Bay, Qc.

Présents : Mairesse Larivière, conseillers Denis Dubeau, Emile Morin, Rick Frost, John Stitt, Terry Racine
Courtney Harris a motivé son absence.

Également présents : Directrice générale, Julie Bertrand

Le quorum est atteint et la mairesse Larivière préside la réunion.

Adoption de l'ordre du jour

2024-03-39 Il est proposé par Emile Morin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, avec ajouts, pour le 4 mars 2024.
Adopté à l'unanimité

Adoption du procès-verbal

2024-03-40 Il est proposé par Denis Dubeau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024.
Adopté à l'unanimité

*Il n'y a pas de déclaration de conflit d'intérêt de la part des membres du conseil.

URBANISME

Inspecteur municipal

La directrice générale, a présenté un rapport au conseil concernant les permis, les questions d'urbanisme et les certificats.

Approbaton des plans de lotissement de la Nova Scotia Co.

2024-03-41 Il est proposé par Rick Frost et résolu unanimement d'approuver le plan de lotissement des lots #6618873 et #6618879 provenant du lot #6522492 pour la compagnie Nova Scotia, soumis par Christian Schnob de son procès-verbal 4815.
Adopté à l'unanimité

Approbaton des plans de lotissement pour John Moore et Alyson Belanger

2024-03-42 Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'approuver les plans de lotissement au nom de John Moore pour les lots # 6617038, #6617036 (provenant du lot 3552192) soumis par Michel Fortin dans son procès-verbal 35156 du 23 janvier 2024 et les plans au nom de Alyson Belanger pour #6624553 provenant d'une partie du lot #3552192 et du lot#3545928) soumis par Michel Fortin dans son procès-verbal 35688 du 29 février,2024.
Adopté à l'unanimité

*Un avis de motion est donné par Denis Dubeau qu'à une réunion subséquente du conseil du projet de règlement pour changer l'usage dans la zone V pour les lots #3546013, #3546014 et #3546015.

ROUTES/ÉQUIPEMENT

Appel d'offres 2024-002- fourniture de gravier 03/4

2024-03-43

Il est proposé par Emile Morin et résolu unanimement d'autoriser l'appel d'offres 2024-002 pour la fourniture d'un minimum de 5000m.t. de gravier 03/4. Cet appel d'offres doit être envoyé à 3 fournisseurs.
Adopté à l'unanimité

FINANCE/ADMINISTRATION

Paiement des comptes

2024-03-44

Il est proposé par Terry Racine et résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures à payer et d'accepter le paiement des factures payées avant la présente séance.
Adopté à l'unanimité

Factures mensuelles

Factures payées : 49 642,16\$

Factures à payer : 143 797,49\$

Certificat de disponibilité

Je, Julie Bertrand, directrice générale de la municipalité de Litchfield, certifie qu'il y a suffisamment de crédits disponibles pour payer le montant approuvé de la facture totalisant 193 439,65 \$ pour le mois de mars 2024.

Signé : _____ Date: _____

Julie Bertrand, directrice générale

Étude de faisabilité pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers

2024-03-45

Attendu que les municipalités de Litchfield et de Campbell's Bay ont entrepris un projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers ;

Considérant que ce projet doit être financé par la subvention PRACIM du MAMH ;

Considérant que ce projet nécessite une étude de faisabilité ;

Attendu que la municipalité de Campbell's Bay, en tant qu'administrateur du service d'incendie conjoint, a procédé à l'embauche de la firme A4 Architect pour réaliser l'étude au montant de 76 840,00 \$ + taxes ;

Attendu qu'à ce jour, le montant facturé à la municipalité de Litchfield est de 17 554,53 \$, ce qui représente 50 % des paiements effectués à A4 Architect par la municipalité de Campbell's Bay ;

En conséquence, il est proposé par Emile Morin et résolu d'autoriser le paiement de 17 554,53\$ à la municipalité de Campbell's Bay. Ces fonds seront remboursés par la subvention PRACIM.

Adopté à l'unanimité

Plan de mise en œuvre pour la construction de la nouvelle caserne de pompiers.

2024-03-46

Considérant que le cabinet A4 Architect a fourni des options de plan de mise en œuvre pour la construction de la nouvelle caserne ;

Alors qu'il y a les options A et B ;

Considérant qu'il est nécessaire, dans le cadre des exigences du calendrier de la subvention PRACIM, d'approuver une option afin de procéder à l'achèvement de l'étude de faisabilité avant le 29 mars 2024 ;

Considérant que le conseil a accepté de procéder à l'option B (avec les modifications indiquées sur le dessin) ;

En conséquence,

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'approuver l'option B (avec modifications) comme plan de mise en œuvre choisi.

Adopté à l'unanimité

*Il est noté que la directrice générale et greffière-trésorière, Julie Bertrand, a remis aux membres du conseil le rapport annuel 2023 concernant l'application de la Politique de gestion contractuelle et la liste des contrats pour 2023.

Politique de confidentialité de la municipalité de Litchfield

2024-03-47

ATTENDU QUE la Municipalité de Litchfield (ci-après la "Municipalité ") est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la " *Loi sur l'accès* ") ;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à protéger les informations personnelles qu'elle recueille et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'accès oblige* un organisme public, y compris un organisme municipal, à adopter une politique de protection de la vie privée s'il recueille des renseignements personnels par des moyens technologiques ;

C'est pourquoi,

Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité d'adopter la politique de confidentialité de la municipalité de Litchfield telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

*Les membres du conseil ont reçu une copie de la politique avant cette réunion.

POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE DE LA MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

2024-03-48

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Litchfield (ci-après la "Municipalité ") est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des*

renseignements personnels, RLRQ c. A-2.1 (ci-après la " Loi sur l'accès ") ;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à protéger les informations personnelles qu'elle recueille et traite dans le cadre de ses activités, conformément aux lois et réglementations applicables ;

CONSIDÉRANT QU'en 2022, la Municipalité employait en moyenne 50 employés ou moins et qu'elle n'est donc pas assujettie à l'obligation de constituer un comité d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels en vertu du règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de constituer un comité d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QUE la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels a été mise en place afin de respecter les obligations prévues par la Loi sur l'accès à l'information.

En conséquence,

Il est proposé par Rick Frost et résolu unanimement d'adopter la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection de la vie privée de la Municipalité de Litchfield.

Adopté à l'unanimité

2024-03-49

Changement de date pour la réunion mensuelle d'avril

Les membres du conseil ont établi un calendrier annuel des réunions mensuelles ;

Dans le cas où la réunion du 1er avril a été programmée par erreur un jour férié ;

C'est pourquoi,

Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité de changer la date du 1er avril au 8 avril 2024.

Un avis public à cet effet doit être affiché immédiatement.

Adopté à l'unanimité

2024-03-50

RESSOURCES HUMAINES

Prolongation de l'emploi temporaire de Connie Levesque

Il est proposé par Terry Racine et résolu unanimement de prolonger l'emploi temporaire de Connie Levesque du 1er avril au 30 avril 2024.

Adopté à l'unanimité

2024-03-51

SÉCURITÉ

RÈGLEMENT DU PROJET 2024-254

Règlement modifiant la limitation de vitesse sur une partie du chemin HAYES

ATTENDU QUE le paragraphe 4 de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer, par voie de règlement, la vitesse minimale et maximale des véhicules sur les chemins du territoire municipal ;

ATTENDU QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement 2024-254 ont été donnés lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2024 par le conseiller Émile Morin ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Emile Morin et résolu unanimement d'adopter le règlement 2024-254 et le conseil décrète que ;

ARTICLE 1

Le présent règlement 2024-254 modifiera dûment la limite de vitesse sur le chemin Hayes entre l'entrée de la route 148 et le chemin Hayes no 60.

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule à une vitesse excessive :
Ne pas dépasser 50 km/h sur Hayes Road entre l'entrée de la route 148 et le numéro 60 de Hayes Road.

ARTICLE 3

La signalisation appropriée indiquant la limite de vitesse spécifiée de 50 km/heure sera installée par la municipalité.

ARTICLE 4

Toute personne qui contrevient à l'article 2 du présent règlement est passible d'une infraction et d'une amende en vertu des articles 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption et après la publication d'un avis officiel par le ministère des Transports dans la Gazette officielle du Québec.
Adopté à l'unanimité

*La mairesse Larivière lit la correspondance.

DIVERS

2024-03-52

Attendu que la municipalité procède à un projet d'installation d'un nouveau système de quai municipal ;
L'installation nécessite un certificat d'autorisation du ministère de l'environnement ;
Attendu qu'une étude biologique est requise pour l'application du certificat d'autorisation ;
Attendu que la municipalité a reçu une offre de service pour la réalisation d'une étude, de AP Enviro-Conseil au montant de 2140 \$ + taxes ;
En conséquence,
Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de AP Enviro-Conseil. Ce montant de 2140\$+taxes est autorisé à même les fonds du FRR-4.
Adopté à l'unanimité

Appel d'offres pour le nettoyage et l'entretien du bureau municipal et des toilettes du parc.

2024-03-53

Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité que la directrice générale et greffière-trésorière, Julie Bertrand, lance un appel d'offres de service pour le nettoyage et l'entretien des toilettes du bureau municipal et du parc.
Adopté à l'unanimité

AJOURNEMENT

2024-03-54

Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 45.
Adopté à l'unanimité

Colleen Larivière
Maire

Julie Bertrand
Directeur général et greffier Trésorier

